

Département langue française**Procédure d'admission au master 2 – université de Nantes****Master 2 Français langue étrangère (FLE),
Analyse et programmation de la communication didactique,
Parcours professionnel «Ingénierie de l'enseignement et de la formation »****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Un master 2 parcours professionnel est proposé par l'institut de recherche et de formation en français langue étrangère (IRFFLE) de l'université de Nantes dans le cadre de l'université d'été – BELC, les métiers du français dans le monde.

Ce master professionnel représente 200 heures de formation qui seront réparties en deux périodes : été 2013 et été 2014.

Les étudiants ont le choix entre deux options : ingénierie de l'enseignement ou ingénierie de la formation.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, une seule des deux options sera proposée. Effectif minimum : 10 inscrits. Effectif maximum : 25 inscrits.

FORMATION REQUISE

Niveau de compétence en langue française conseillé : C1 du *CECRL*.

L'admission au master 2 parcours professionnel est ouverte aux étudiants ayant obtenu :

- les 60 premiers crédits européens du M1 spécifique à chacune des universités dispensant un master ou une maîtrise de français langue étrangère

ou

- un M1 ou une maîtrise de français langue étrangère, sciences du langage avec un choix de modules passerelles pour une orientation professionnelle, lettres modernes ou classiques, langues vivantes, sciences humaines et sociales, par validation d'acquis professionnels.

Les candidats ayant obtenu leur diplôme dans un autre pays que la France et où il n'existe pas de master doivent attester qu'ils sont titulaires d'un diplôme qui valide 4 années d'études supérieures (niveau II de la nomenclature française).

Avant le **22 avril 2013**, les candidats sont invités à envoyer au département langue française du CIEP à ortiz@ciep.fr un **CV actualisé + une lettre de motivation** accompagnant les justificatifs suivants :

- **Photocopie lisible de l'ensemble des diplômes détenus dans la langue d'origine ;**
- **Photocopie lisible de la traduction du (des) diplôme(s)** effectuée par un traducteur assermenté ou par les autorités officielles du pays d'origine (*sauf pour les documents rédigés en allemand, anglais, arabe, espagnol, français, italien, portugais ;*
- **Photocopie lisible des justificatifs de la durée officielle des études** délivrés par l'établissement (il peut s'agir d'un "supplément au diplôme", des relevés de notes, des "règlements des études" ou "règlements des examens", etc.) ;
- **Photocopie lisible de la traduction de ces justificatifs** effectuée par un traducteur assermenté ou par les autorités officielles du pays d'origine (*sauf pour les documents rédigés en allemand, anglais, arabe, espagnol, français, italien, portugais.*

Une fois les justificatifs reçus, le département langue française du CIEP s'adressera au service ENIC/NARIC (*European Network of Information Centres – National Academic Recognition Information Centres*) France, centre français d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômés, pour recevoir un avis qui permettra de situer les diplômés obtenus dans un autre pays sur une échelle de référence commune.

PROCÉDURE D'ADMISSION

L'accès au master 2 est sélectif. Le master 2 FLE délivré dans le cadre de l'université d'été – BELC, nécessite une inscription conjointe à l'université de Nantes et à l'université d'été – BELC.

1. Pré-sélection pour l'admission au master 2

Le candidat devra d'abord transmettre une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé (parcours universitaire et professionnel) pour obtenir un avis sur la recevabilité de sa candidature.

Merci d'envoyer les documents à M. Olivier Ortiz, chargée de l'organisation des cours du master 2 : ortiz@ciep.fr

Le dépôt des candidatures pourra avoir lieu jusqu'au **22 avril 2013**. Un accusé de réception de la candidature sera envoyé au candidat par voie électronique. Cet accusé de réception ne garantit pas la recevabilité du dossier.

2. Dépôt de candidature à l'université de Nantes

Le candidat devra adresser un dossier de candidature à l'université de Nantes. Pour cela, il devra se rendre à l'adresse suivante, compléter le formulaire en ligne et télécharger le dossier de candidature au plus tard le 13 mai 2013 :

http://www.univ-nantes.fr/1331816452786/0/fiche_pagelibre/

NB : Le lien menant au téléchargement du dossier de candidature ne sera activé qu'en avril 2013.

ATTENTION : Le dossier à utiliser est le même que celui destiné aux étudiants français, ne pas tenir compte de la formule « *Cette procédure s'adresse aux étudiants français et étudiants étrangers titulaires d'un master 1 français en lettres et sciences humaines* ».

Les candidats étrangers doivent fournir, en plus, une traduction française de leurs diplômes étrangers.

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission pédagogique qui se réunira le **16 mai 2013**.

3. Résultats

Les candidats définitivement retenus seront officiellement informés par l'université de Nantes le **21 mai 2013**.

4. Inscription à l'université d'été – BELC, les métiers du français dans le monde

Les candidats ayant obtenu un avis favorable pour leur inscription en master 2 par l'Université de Nantes doivent procéder à leur inscription administrative à l'université d'été – BELC, les métiers du français dans le monde, **avant le 13 juin 2013**. Le dossier et la procédure seront téléchargeables sur le site du CIEP : www.ciep.fr/belc/2013/ete/index.php

Pour toute information, merci de contacter Mme Moufida Mabrouk, chargée des inscriptions : mabrouk@ciep.fr

Les frais de formation s'élèvent à 1200 euros pour le mois.

Possibilité d'hébergement et de restauration sur le campus de l'Université de Nantes :

- Forfait hébergement seul : 312,00 € ;
- Forfait restauration 3 repas (déjeuner, déjeuner et dîner) : 633,55 € ;
- Forfait restauration 2 repas (déjeuner et dîner) : 516,63 € ;
- Forfait restauration 1 repas (déjeuner seul) : 258,32 €.

NB : Le master 2 courant sur deux mois de juillet consécutifs, la réinscription au BELC est nécessaire d'une année sur l'autre.

5. Inscription à l'université de Nantes

Les candidats sélectionnés devront dès leur arrivée à Nantes, s'inscrire à la scolarité de l'université de Nantes. Le coût de l'inscription sera à la charge des candidats.

Pour l'année 2013, il n'est pas encore fixé (à titre indicatif, le coût était de 255 € en 2012). Cette somme sera réglée sur place, à l'ordre du CIEP.

A la différence de l'inscription à l'université d'été – BELC 2013, les métiers du français dans le monde, une seule inscription à l'université de Nantes est nécessaire. Elle est valable pour les deux périodes (étés 2013 et 2014).

Pour les moins de 28 ans, l'inscription à l'université implique l'inscription à la sécurité sociale française.

À noter :

- les titulaires d'un diplôme étranger rempliront la demande de dérogation incluse dans le dossier d'inscription ;
- les titulaires d'un diplôme français délivré après 1997 devront fournir l'identifiant national étudiant (INE) ;
- la demande de transfert de dossier est obligatoire si l'étudiant a obtenu son dernier diplôme dans une université française. Cependant, l'inscription de l'étudiant est possible, même si le transfert n'est pas finalisé ou s'il n'a pas été accepté par l'université d'origine.
- les boursiers du gouvernement français sont exonérés des droits d'inscription dans les universités (Décret 84-13 du 5 janvier 1984) ainsi que de la cotisation à la sécurité sociale.